



QUOI DE NEUF DOCTEUR ?

La lettre trimestrielle d'actualité du Conseil départemental de la Nièvre de l'Ordre des médecins.

Édition spéciale N° 9 - 1^{er} trimestre 2025

L'édito du Président

Chères consœurs, Chers confrères,

2024 n'est plus, vivement 2025 !

Nous venons de passer une année au cours de laquelle, notre profession a été quelque peu malmenée par la classe politique et les diverses instances.

Depuis l'accouchement, non sans douleur, de la convention que je ne commenterai pas, car cela est du ressort de nos syndicats ; en passant par les diverses lois imaginées par des politiques bien éloignés de la réalité du terrain et par le défilé de ministres de la santé, tellement nombreux, qu'on ne sait plus combien il y en a eu ; force est de constater que cette année a bien secoué la profession.

Nous savons que la démographie médicale va continuer à se dégrader, en particulier dans notre beau département. La situation de notre hôpital pivot est également bien préoccupante, mais malgré tout, je suis optimiste pour cette nouvelle année.

Je suis optimiste, car vous tenez la barque contre vents et marées et je sais que ce sera toujours le cas pour 2025. Continuons à nous serrer les coudes, afin de soigner le mieux possible nos patients et prenons soins les uns des autres.

Je vous souhaite, au nom de l'ensemble des élus du conseil, mais aussi de nos secrétaires administratives, une très belle année, tant sur le plan personnel que professionnel.

Bien amicalement et confraternellement à toutes et tous.

Thierry Lemoine, Président.



Composition des membres titulaires du Conseil départemental

Élections 2024

(mise à jour 2025)

Membres du bureau		 Thierry LEMOINE Président	 Stéphanie DESCHAMPS Trésorière	 Françoise PERRIER Secrétaire générale	 Céline BEROUD-BRIOUL Vice-présidente	 Blandine LESOURD Trésorière adjointe	 Christophe ROUX Secrétaire général adjoint	 Catherine ALLÈGRE Membre titulaire	 Jacques BALLOUT Membre titulaire	 Abdelhakim BENALLAH Membre titulaire	 Michèle BOUZAT Membre titulaire	 Audrey DELFOSSE Membre titulaire
Membres titulaires du Conseil d'administration		 Christophe DORIDOT Membre titulaire	 Basile KHOURI Membre titulaire	 Paul MONASSON Membre titulaire	 Manh NGUYEN VAN Membre titulaire	 Claire RAMEAU Membre titulaire						

Les modalités d'accueil du stagiaire assistant médical

Les médecins ont la possibilité d'accueillir un stagiaire assistant médical. Pour ceux qui souhaitent le faire, une convention de stage sera établie avec l'organisme de formation accrédité de ce dernier.

Durant le stage, le rôle de l'assistant médical stagiaire doit rester passif et sa présence en consultation doit être validée par les patients, conformément à l'[article L. 1111-4 du code de la santé publique](#).

Il est important de noter qu'en préambule du stage, le stagiaire aura réalisé dans le cadre de sa formation un module dédié au secret médical, ainsi qu'une initiation aux logiciels médicaux et aux premiers secours, assurant ainsi une préparation des participants.

Par ailleurs, il est obligatoire que le stagiaire dispose d'une assurance responsabilité civile pour couvrir d'éventuels dommages durant le stage. Le médecin accueillant est également tenu d'informer sa compagnie d'assurances pour vérifier les garanties offertes en cas de dommages causés par le stagiaire.

L'actu

Suivi médical de l'enfant : un nouvel examen obligatoire à 6 ans en 2025

Santé et prévention

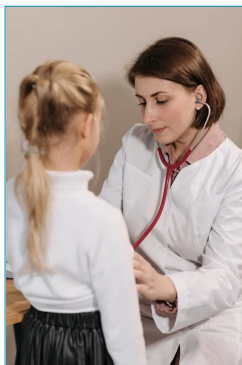
L'entrée de l'enfant en CP est un moment important. L'enfant doit s'adapter à un nouveau lieu et son apprentissage scolaire s'intensifie.

Il est important de vérifier qu'il n'a pas de difficultés ou de les repérer le plus tôt possible. C'est pourquoi un nouvel examen de prévention est mis en place en 2025 pour les enfants âgés de 6 ans.

Cet examen permet de faire le bilan du développement de l'enfant.

L'examen de l'enfant à 6 ans en pratique

Le médecin vérifie notamment le poids de l'enfant, sa taille, sa respiration, ses dents, sa vision, son audition, son sommeil, le temps passé sur les écrans, son activité physique, ses vaccins, son développement (langage, vie en société, autonomie...).



20 examens pris en charge sans avancer les frais

L'examen prévu avant la fin du 1^{er} mois est supprimé. Au total, il y a toujours 20 examens de suivi médical obligatoires de la naissance à 16 ans qui sont tous pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.

Rappel : Gardes

Les tableaux de gardes doivent nous être envoyés au plus tard le 25 du mois précédent, car nous devons ensuite saisir l'ensemble des données dans le logiciel ORDIGARD pour l'ensemble du département. Vous devrez vous charger de transmettre vous-même ce tableau au SAMU par courriel.

Pour tout signalement de changement de gardes, soyez vigilant à prévenir le SAMU21, en envoyant systématiquement vos changements de garde par courriel au :

- Conseil de l'Ordre : cd.58@ordre.medecin.fr

- SAMU 21*

- Secrétariat du SAMU *

Concernant les secteurs de l'AMLUV et l'ARMU, veuillez également transmettre ce tableau (ainsi que tout changement) par courriel aux affaires médicales du CHAN*.

*Contacter le secrétariat pour transmission des adresses emails.

26 %

Il s'agit du pourcentage des médecins qui déclarent avoir subi des violences sexistes et sexuelles perpétrées par un autre médecin.

Les femmes sont les plus touchées :

49 % des femmes médecins actives contre 3 % des hommes.

Ces chiffres démontrent que les violences sont perpétrées, dans une proportion significative, par des médecins inscrits à l'Ordre.

À découvrir

Notre guide :

accompagnement à la fin de carrière du médecin



Le Cnom publie un guide dans lequel les médecins, quel que soit leur mode d'exercice, trouveront des informations utiles pour préparer leur retraite. Retrouvez, au sommaire :

- Les différents régimes de retraite
- Le médecin libéral
- Le médecin hospitalier
- Le médecin salarié
- La retraite progressive
- Après la retraite

Pour le consulter, cliquez ici.

